

CARRIÈRES LONGUES : TRAVAILLER JUSQU'À LA MORT!

Paris le 8 février 2023

Le débat parlementaire a débuté ce lundi 6 février à l'Assemblée nationale (20000 amendements déposés), et le gouvernement, pressé de faire voter sa réforme, cherche les voix de la droite, en commençant par **le sujet des carrières longues - ceux et celles qui ont commencé le travail entre 16 et 20 ans, souvent comme apprenti-es.**

Jusqu'alors, ils et elles pouvaient partir en retraite à 60 ans, deux ans avant l'âge légal. Si la réforme passe, ils et elles ne partiront que deux ans plus tard à 62 ans, subissant un décalage de deux ans.

De plus, certains travailleurs/euses qui auront commencé à travailler entre 16 et 18 ans devront cotiser 44 ans et non 43 ans pour pouvoir partir à taux plein vu le décalage de l'âge de départ, ce qui constitue évidemment une injustice flagrante. Le gouvernement refuse de revenir sur cette situation, pour des raisons de coûts...

Des tractations entre le gouvernement et Les Républicains, **il résulte, à titre d'atténuation, que le dispositif carrières longues sera étendu à ceux et celles qui auront commencé entre 20 et 21 ans.**

Et pour financer cette mesure, le gouvernement compte encore une fois prélever dans la branche accidents du travail – maladies professionnelles, branche largement excédentaire du fait du défaut de déclarations d'accidents du travail par de trop nombreuses entreprises. Merci, patron !

Le complément de financement est trouvé par l'unification à 30% des prélèvements sociaux sur les indemnités de ruptures conventionnelles comme des départs en retraite (fin des taux réduits incitatifs de 20 % pour les ruptures conventionnelles et de 50 % pour celles sur les indemnités de départ à la retraite). Cette unification génère aussi la fin des incitations de départ des seniors par rupture conventionnelle individuelle. Les ruptures conventionnelles collectives ne sont pas elles concernées, le patronat se gardant les avantages à pouvoir se séparer facilement des salarié-es devenu-es « inutiles » !

Mais l'injustice la plus cruelle résulte dans l'inégalité devant l'espérance de vie des travailleurs-euses en cause, qui va amener nombre d'entre eux à travailler jusqu'à la mort.

En effet, sont essentiellement concerné-es par les carrières longues, en ayant commencé très jeunes, ceux/celles qui ont dû exercer les métiers les plus durs, dans de fortes conditions de pénibilité et sont les travailleurs-euses les plus pauvres (industrie, BTP...). Or, selon l'INSEE, 25 % des travailleurs-euses pauvres sont déjà morts à 62 ans (contre 4% des plus riches) et 29% d'entre eux à 64 ans (contre 6% des plus riches), soit près d'un tiers d'entre eux/elles. Ils n'auront tout simplement pas de retraite....

Solidaires revendique la retraite à 60 ans (37,5 ans de cotisations) et un départ anticipé de 5 ans sur cet âge légal pour les carrières longues et les métiers pénibles.

Ce ne sont pas les mesurette de "compensation" accordées aux député-es de droite (pour justifier leur propre vote de la réforme) qui changeront la donne !

TOUS ET TOUTES EN GRÈVE ET EN MANIF ! RETRAIT DU PROJET DE RÉFORME !